

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
ISTRES-OUEST PROVENCE**

**N° 49/19**

**Objet de la délibération**

**Approbation de la participation financière de la Métropole à des actions issues de la 1ère programmation 2019 du contrat de ville du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ainsi que les conventions-type entre le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence et les structures soutenues relatives à l'octroi d'une subvention affectée à un objet particulier.**

L'an deux mille dix-neuf et le 27 mars, le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. François BERNARDINI.

**Secrétaire de séance :**

M. René RAIMONDI

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

M. Martial ALVAREZ, M. Alain ARAGNEAU, Mme Martine ARFI, M. François BERNARDINI, M. Philippe CAIZERGUES, M. Eric CASADO, Mme Laëtitia DEFFOBIS, M. Jean-Louis DÉROT, M. Gilbert FERRARI, M. Daniel GAGNON, Mme Chantal GAMBI, M. Yves GARCIA, Mme Muriel GINIES, Mme Elisabeth GREFF, M. Gérald GUILLEMONT, M. Jean GUILLON, M. Daniel HIGLI, Mme Nicole JOULIA, M. Philippe MAURIZOT, M. Louis MICHEL, Mme Claudie MORA, M. Paul MOUILLARD, M. Philippe POMAR, M. René RAIMONDI, Mme Maryse RODDE, M. Yves VIDAL, M. Frédéric VIGOUROUX

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Mme Aline CIANFARANI par M. Martial ALVAREZ, Mme Monique CISELLO par Mme Nicole JOULIA, M. Alain DELYANNIS par M. Paul MOUILLARD, M. Gaëtan FERNANDEZ par M. Daniel HIGLI, Mme Sonia GRACH par M. Philippe CAIZERGUES, Mme Fabienne GRUNINGER par M. Yves VIDAL, M. Jean HETSCH par M. Philippe POMAR, Mme Hélène PHILIP de PARSCAU par M. Daniel GAGNON, Mme Monique POTIN par M. René RAIMONDI, Mme Emmanuelle PRETOT par M. Yves GARCIA, Mme Monique TRINQUET par M. Jean GUILLON

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mme Simone ALOY, M. Jean-Marc CHARRIER, Mme Anne-Caroline CIPREO, Mme Béatrix ESPALLARDO, Mme Véronique IORIO, M. Michel LEBAN

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil le rapport suivant :

Le contrat de ville du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence a été signé le 23 octobre 2015. Il constitue le cadre contractuel d'action de la politique de la ville pour la période 2015/2020, issu de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dont les principes structurants sont les suivants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- un contrat dans un processus de co-construction avec les habitants.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014, quant à lui, a fixé la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains. Concernant le territoire du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence, les quartiers La Maille (Maille 1, 2, 3, une partie des Molières), La Carraire sur la commune de Miramas et le quartier du Prépaou sur la commune d'Istres ont été reconnus comme tels.

Afin de poursuivre la solidarité territoriale en matière de cohésion urbaine en cours, l'intercommunalité et les communes d'Istres, de Miramas et de Port-Saint-Louis-du-Rhône ont souhaité que soient intégrés à ce nouveau périmètre les quartiers sortants des Contrats Urbains de Cohésion Sociale en tant que «territoires de veille active».

Pour la commune de Miramas, il s'agit du centre-ville et d'une partie du quartier des Molières. Pour la commune d'Istres, il s'agit du quartier des Echoppes. Pour la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, l'ensemble des quartiers d'habitat social avec une priorité donnée au quartier Vauban et aux quartiers Croizat, Jolivet et Allende.

Le contrat de ville vise à réduire les écarts de développement constatés entre ces quartiers et l'agglomération. Il s'articule autour de 3 piliers : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Les moyens d'action du contrat de ville s'exercent d'une part, par une mobilisation renforcée du droit commun, et d'autre part via une programmation financière annuelle spécifique dans le cadre d'un appel à projets. La participation financière aux différentes actions issues de cette programmation annuelle d'actions dans le cadre du contrat de ville est ainsi de permettre le renforcement de la cohésion urbaine et de la solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants en concourant à améliorer concrètement leurs conditions de vie.

Lors du comité de pilotage en date du 26 février 2019, les partenaires institutionnels ont validé cette programmation d'actions correspondante aux objectifs du contrat de ville.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire,**

**VU**

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

*Conformément à l'article R. 421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;  
La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;  
Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;  
La délibération n° 389/15 du comité syndical du SAN Ouest Provence du 29 septembre 2015 portant approbation du contrat de ville intercommunal ;  
La délibération n° HN 143-274/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ;  
La délibération n° FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 relative aux modalités d'octroi de subventions aux associations par les Conseils de Territoire.

### CONSIDERANT

Que le comité de pilotage de la programmation 2019 du contrat de ville du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence s'est réuni le 26 février 2019.

**Oùï le rapport ci-dessus**

### DELIBERE

A l'unanimité des membres présents et représentés,

#### **Article 1 :**

Est approuvée la participation financière dans le cadre de la programmation 2019 du contrat de ville à hauteur de 466 804 € ainsi que les montants des subventions de fonctionnement aux structures suivantes :

#### **Pilier Cohésion sociale**

##### **Education :**

##### **Commune d'Istres**

Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13 (ADDAP13) – Remobilisation scolaire – 900 €

Centre Social des Quartiers Sud – Réussite éducative – 5 500 €

Espace Pluriel Jeunes – Coup de pouce – 2 000 €

Centre Social la Farandole – Accompagnement scolaire – 5 000 €

Les journées de l'éloquence – Atelier de prise de parole en public – 3 000 €

##### **Commune de Miramas**

Action Bomaye, d'autres perspectives sont réalisables ensemble – Dictée pour tous – 3 000 €

Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13 (ADDAP13) – Remobilisation scolaire – 700 €

Association Socio-culturelle La Passerelle – Les ateliers de la découverte et de loisirs créatifs – 3 500 €

Centre Social Albert Schweitzer – Création d'un lieu intermédiaire entre l'école et la famille – 2 000 €

*Conformément à l'article R. 421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône  
Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13 (ADDAP13) – La ruche mobile – 1050 €  
Secours Catholique – Optimisation de l'aide aux devoirs – 2 000 €

Santé :

Commune d'Istres  
ADOMA – Contribuer au bien être des publics précaires et isolés – 1 500 €  
Centre Social des Quartiers Sud – Je pense à ma santé – 2 200 €  
Espace Pluriel Jeunes – Prévention jeunes – 2 000 €  
Office Municipal des Sports (OMS) d'Istres – Eval'sport Santé – 500 €

Commune de Miramas  
ADOMA – Accompagner les résidents dans leur parcours de soins – 600 €  
Maison des Adolescents 13 Nord (MDA 13 Nord) – Accueil, écoute et accompagnement des jeunes de 11 à 25 ans et leurs familles qui résident dans les QPV de Miramas – 5 000 €  
Maison des Adolescents 13 Nord (MDA 13 Nord) – Psy éduc dans la rue – 6 000 €  
Planning Familial – Interventions autour de la vie affective, relationnelle et sexuelle auprès des jeunes dans les quartiers prioritaires de Miramas – 2 000 €

Parentalité et droits sociaux :

Commune de Miramas  
A mots ouverts – LAEP La maison des lutins – 4 000 €

Culture et expression artistique :

Commune d'Istres  
Centre social La Farandole – Culture ensemble – 2 200 €  
Commune de Miramas  
Femmes solidaires – La culture comme vecteur de liens – 1 000 €  
Maison des Jeunes et la Culture Maison Pour Tous de Miramas (MJC-MPT) – Activités d'expression culturelle et scientifique – 4 000 €

Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône  
Ilotopie Le Citron Jaune – Goûter Port Saint Louis du Rhône – 7 000 €  
Sources de femmes – Atelier théâtre Moman Grunberg – 2 000 €

Lien social-Citoyenneté-Participation des habitants :

Commune d'Istres  
Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Bouches du Rhône (CDAD 13) -- Consultations juridiques – 1 500 €  
Centre Social et d'Animation Pierre Miallet (CSAPM) – Point d'appui et d'accès au droit des étrangers – 10 000 €  
Centre Social des Quartiers Sud – Un chemin vers l'autonomie – 6 030 €  
Centre Social des Quartiers Sud – Atelier socio-linguistique – 1 000 €  
Centre Social des Quartiers Sud – Bien vivre ensemble – 9 000 €  
Centre Social la Farandole – Animation de la vie locale – 4 000 €

Centre Social la Farandole – Atelier linguistique FLE / ALPHA– 2 000 €  
Centre Social la Farandole – Espace ressources habitants – 2 500 €  
Centre Social la Farandole – Séjour jeunesse – 2 000 €  
Centre Social la Farandole – Une application au service des partenariats et des habitants – 500 €  
Istres Sports Tennis – Cité tennis – 2 000 €  
Jeunes et solidaires – Un lieu d'accueil pour les jeunes istréens en voie de rupture – 2 000 €  
Les ateliers d'LN – L'art, la créativité, vecteur de lien social – 1 000 €  
Office Municipal des Sports (OMS) d'Istres– Animations multisports – 2 000 €

#### Commune de Miramas

Accès au Droit des Enfants et des Jeunes (ADEJ) - Droit au quotidien Miramas – 1 000 €  
Association Socioculturelle La Passerelle – Générations solidaires – 1 100 €  
Association Socioculturelle La Passerelle – Les mercredis près de chez toi – 2 000 €  
Golf Miramas Provence – Adosgolf – 6 500 €  
Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Bouches du Rhône (CDAD 13) -- Consultations juridiques – 2 622 €  
Centre social Albert Schweitzer - Atelier d'alphabétisation – 4 500 €  
Centre social Albert Schweitzer – Forums citoyens – 8 000 €  
Centre socioculturel Jean Giono – Cap sur les quartiers – 11 000 €  
Centre socioculturel Jean Giono – Cultures et écocitoyenneté – 2 600 €  
Centre socioculturel Jean Giono – Ecrivain public – 900 €  
Espace Formation - Atelier d'accompagnement linguistique à destination des habitants des QPV en difficultés socioprofessionnelles – 10 000 €  
GRETA Ouest 13 – Ateliers pratiques d'aide à l'apprentissage et à l'amélioration de la langue française pour l'intégration des habitants de quartiers en difficultés – 15 500 €  
Maison des Adolescents 13 Nord (MDA 13 Nord) – Questions de justice – 2 000 €  
Maison des Jeunes et la Culture Maison Pour Tous de Miramas (MJC-MPT) – Accueil jeunes, jeunesse, citoyenneté – 3 000 €  
Nuits Métais – Instants Métais – 7 000 €  
Office Municipal des Sports (OMS) de Miramas – Coup'sport Miramas – 9 000 €  
Office Municipal des Sports (OMS) de Miramas – Urban Sport – 5 000 €

#### Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Bouches du Rhône (CDAD 13) - Consultations juridiques – 1 500 €  
Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles du Pays d'Arles (CIDFF) – Accès aux droits : Informations sur le droit des femmes et des familles – 3 000 €  
Commune – Citoyenneté ou comment être bien dans sa vie, bien dans sa ville – 10 000 €  
Commune – L'intégration par le sport – 10 000 €  
Cercle Sportif Municipal de Basket – Venez dribbler les jeunes – 2 000 €  
France Shotokan Karaté - Actions adaptées aux 10-18 ans – 2 700 €  
Maison Pour Tous (MPT) l'Envolée – Atelier linguistique – 5 000 €  
Secours Populaire - Mille et une culture – 2 500 €  
Sources de femmes – Itinéraire des saveurs – 1 000 €

#### Prévention et lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse :

#### Commune de Miramas

Nuits métais – Focus sur les femmes 2019 – 3 000 €  
Femmes solidaires – 8 mars, journée internationale des droits des femmes – 1 000 €

*Conformément à l'article R. 421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Prévention de la délinquance :

Commune d'Istres

SOS Femmes – Permanences d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales à la Maison du citoyen d'Istres – 3 000 €

Commune de Miramas

Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13 (ADDAP13) - Médiation sociale et éducative – 29 000 €

Femmes solidaires – Point Ecoute « Femmes, familles : violences conjugales » – 3 100 €

Femmes solidaires – Atelier de self défense féminine – 1 800 €

Pilier Emploi et Développement de l'activité économique :

Commune d'Istres

Association DECLIC 13 – Poursuivre les actions d'information, accès et accompagnement des habitants QPV Prépaou éligibles au CDDI vers et dans l'emploi d'insertion par l'activité économique des 2 ACI de Déclic 13 – 3 147 €

Maison de l'Emploi Ouest Provence – La diversité, une richesse pour l'entreprise – 3 000 €

Eurocircle –Envol Europe – 2 000 €

Initiative Ouest Provence – Initiative quartier – 3 000 €

Commune de Miramas :

Association Multiservices Emploi Liens et Insertion (AMELI) - Chantier d'insertion environnement les brigades vertes – 44 000 €

Association DECLIC 13 - la Recyclerie – 3 500 €

Les Ateliers de la Crau (ATC)- SAS Apprentissage – 10 000 €

Maison de l'Emploi Ouest Provence – La diversité, une richesse pour l'entreprise – 2 000 €

Uniscité – Accompagnement renforcé des miramasséens 16/25 ans issus ou intervenant dans les QPV – 11 000 €

Initiative Ouest Provence – Initiative quartier – 3 000 €

Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône :

Association Multiservices Emploi Liens et Insertion (AMELI) - Chantier d'insertion aménagement des espaces naturels et bâtis – 17 000 €

Maison de l'Emploi Ouest Provence – La diversité, une richesse pour l'entreprise – 2 000 €

Initiative Ouest Provence – Initiative quartier – 2 000 €

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain :

Commune d'Istres

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du territoire de Ouest Provence (CLLAJ Ouest Provence) – Le logement au service de l'insertion des jeunes précaires – 5 000 €

Transport Mobilité Solidarité (TMS) – Accompagnement social des publics QPV vers l'emploi par la mobilité – 2000 €

Commune de Miramas

Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13 (ADDAP13) - Itinérance des jeunes vers l'habitat – 3 000 €

*Conformément à l'article R. 421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du territoire de Ouest Provence (CLLAJ Ouest Provence) - Après l'AIO, consolider l'insertion socio-professionnelle des jeunes 18-30 ans en proposant des solutions à l'absence de logement ou d'hébergement stable – 2 500 €  
Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du territoire de Ouest Provence (CLLAJ Ouest Provence) - Logement au service de l'insertion des jeunes précaires – 2 000 €  
Maisons et jardins – Jardins écociviques et pédagogiques – 1 780 €  
Nuits Métis – Tissons nos quartiers – 4 338 €  
Transport Mobilité Solidarité (TMS)- Accompagnement social des publics QPV vers l'emploi par la mobilité – 12 000€

Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône  
Association d'Accès et de Maintien au Logement (ADAMAL) – Un hébergement transitoire pour accéder à un logement stable pour des familles fragilisées – 8 000 €  
Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du territoire de Ouest Provence (CLLAJ Ouest Provence) - Après l'AIO, consolider l'insertion socio-professionnelle des jeunes 18-30 ans en proposant des solutions à l'absence de logement ou d'hébergement stable – 4 500 €  
Transport Mobilité Solidarité (TMS) - Accompagnement social des publics QPV vers l'emploi par la mobilité – 5 000 €  
Association du Festival de la Camargue et du Delta du Rhône – Mon quartier idéal – 3 800 €

En outre, suite au comité de pilotage, un reliquat d'un montant de 22 737 € relatif aux actions mises en œuvre sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône fera l'objet au courant de l'année d'une deuxième programmation.

Il est précisé qu'il convient de déroger au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n° HN 021-049/16/CM du 7 avril 2016, en ce qui concerne les modalités de versement, et de verser la totalité des subventions proposées avant le 31 décembre 2019.

**Article 2 :**

Sont approuvées les conventions-type entre le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence et les structures relatives à l'octroi de subvention affectée à un objet particulier telles qu'elles figurent en annexe. S'agissant de l'association TMS, est approuvé l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs, tel qu'il figure en annexe.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits dans l'Etat spécial de territoire, chapitre 65, nature 6574.

**Article 4 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est habilité à signer les conventions particulières entre le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence et chaque structure soutenue relatives à l'octroi d'une subvention affectée à un objet particulier.

Certifié conforme

Le Président du Conseil de Territoire  
Istres-Ouest Provence

Signé : François BERNARDINI